

Le Président

Marseille le 15 janvier 2025

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis émis par notre assemblée plénière de la CRSA sur le zonage des sage-femmes.

Avec mon cordial souvenir.

Le président de la CRSA PACA



Christian Dutreil



— **Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Service démocratie en santé
— Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 74



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE RELATIF AU :

Zonage des sage-femmes 14 janvier 2025

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public



La CRSA s'est réunie en Assemblée plénière le 14 janvier 2025 afin de donner son avis sur la modification du zonage applicable à la profession de sage-femme.

Le quorum étant atteint, la CRSA a pu donner son avis après avoir pris connaissance de la démographie de la profession, ainsi que des propositions de modification de l'actuel zonage.

Il a été relevé qu'il serait aussi logique de recueillir l'avis du conseil de l'ordre compétent. En outre, il a été souhaité une plus grande souplesse de découpage des territoires afin de pouvoir mieux tenir compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans certaines agglomérations.

La Conférence a aussi demandé que l'on puisse mieux analyser la réalité du temps de travail des professionnels concernés, avec un développement, semble-t-il, du temps partiel.

Enfin, il a été signalé le rôle important des sage-femmes pratiquant les échographies, et demandé que l'analyse prenne mieux en compte cette particularité.

La Conférence a donné un avis favorable au zonage proposé, par 61 voix pour et 1 abstention.